

AVRIL 2026

**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR  
JEUDI LE 9 AVRIL 2026 À 17H00**



Monsieur le Maire Normand Grenier,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Claudia D'Asti  
Luc Sylvain Sénat  
Sylvain Crevier

Josée Paquette  
Lucie Gaudreault  
Joe Falci

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue à la salle du Conseil de ville au 201-2, boulevard Céline-Dion, à Charlemagne, le jeudi 9 avril 2026 à 17h00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires
4. Signature d'une lettre d'entente particulière - Convention collective
5. Embauche - Poste de chargé(e) de projets
6. Adoption d'un organigramme modifié
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

Je, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, soussignée, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 10h00 et 12h00, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE JEUDI 9 AVRIL 2026 À 17H00**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers, Claudia D'Asti, Luc Sylvain Sénat, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Est également présente, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À: 17H03**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires
4. Signature d'une lettre d'entente particulière - Convention collective
5. Embauche - Poste de chargé(e) de projets
6. Adoption d'un organigramme modifié
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

**2. RÉSOLUTION NUMÉRO 26-04-081  
Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par :** Sylvain Crevier  
**Appuyé par :** Josée Paquette  
**Et résolu unanimement,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)**



3. **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires**

Monsieur le Conseiller, Joe Falci, donne avis par la présente qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Monsieur le Conseiller, Joe Falci, présente et dépose le projet de *Règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Ledit règlement a pour but d'apporter des modifications relatives aux catégories ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses ainsi qu'à la délégation de pouvoir relative à certaines sanctions pouvant être imposées aux employés ou cadres de la Ville par le directeur général. Il modifie également les personnes autorisées quant à la délégation de pouvoir à effectuer certaines demandes de permis.

Que dispense de lecture soit également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

4. **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-04-082**  
**Signature d'une lettre d'entente particulière - Convention collective**

**Considérant** la résolution numéro 23-10-248 relative à la signature d'une lettre d'entente particulière avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2930;

**Considérant** que suivant des discussions à cet égard, une entente est intervenue entre les parties.

**Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne :

- Accepte le projet de lettre d'entente particulière 26-01;
- Autorise par la présente, Monsieur le Maire, Normand Grenier, ou en son absence, le/la maire/sse suppléant/e, et Monsieur Olivier Goyet, directeur général, ou en son absence, Madame Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne la lettre d'entente particulière 26-01, et ce, tel qu'entendu avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2930, et la Ville de Charlemagne;
- Demande de transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Dominic Perron, président de la section locale 2930.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

5. **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-04-083**  
**Embauche - Poste de chargé(e) de projets**

**Considérant** la résolution numéro 25-11-218 relative à la création d'un poste de chargé(e) de projets;

**Considérant** le processus de sélection en vue de combler ce nouveau poste;

**Considérant** la recommandation favorable du Comité de sélection et de la directrice technique.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Claudia D'Asti

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne engage Monsieur Alexandre Pelletier, à titre de chargé de projets.

Que la période de probation soit de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

Que les conditions de travail soient celles prévues à l'entente intitulée: « Modalités des conditions des cadres supérieurs et intermédiaires de la Ville de Charlemagne » et celles inscrites à l'annexe N de ladite entente.

Que la date de début d'emploi soit le 27 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)



6. **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-04-084**  
**Adoption d'un organigramme modifié**

Considérant la création de nouveaux postes au sein de l'organisation.

Pour ce motif, il est :

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Luc Sylvain Sénat  
Et résolu unanimement,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne adopte l'organigramme modifié du personnel de la Ville daté d'avril 2026, tel que déposé, et que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne fut posée au cours de cette séance extraordinaire.

8. **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-04-085**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par : Lucie Gaudreault  
Appuyé par : Claudia D'Asti  
Et résolu unanimement,

Que la séance extraordinaire soit levée à 17h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

Formules Municipales No 5614-R-MG (FLA-789)

---

Normand Grenier  
Maire

---

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

Je, Normand Grenier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*.